éco manifestationsalsace

ÉMERGE
ÉCO-MANIFESTATIONS
RÉSEAU GRAND EST

ÉCO-MANIFESTATIONS

CHARTE D'ENGAGEMENT

-

Compensez les émissions de gaz à effet de serre de votre événement

1. Le réchauffement climatique : un enjeu majeur pour l'humanité

Depuis 1990, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) produit régulièrement des synthèses sur le changement climatique.

Le dernier rapport (AR6) publié en 2021 conclut sans ambiguïté que les activités humaines, notamment l'usage des énergies fossiles, ont conduit à une hausse exceptionnelle de la concentration des gaz à effet de serre, transformant le climat à un rythme jamais vu par le passé.

Pour maintenir la hausse des températures sous le seuil de deux degrés -limite à ne pas dépasser- nous devons réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 10% par décennie.

Il importe donc d'agir à tous les niveaux, les organisateurs d'événements peuvent contribuer à cet effort en s'efforçant prioritairement de réduire les émissions de GES liées à leurs événements et, en complément, de compenser les émissions résiduelles.

2. Qu'est-ce que la compensation carbone ?

« D'un point de vue générique, la compensation carbone est un mécanisme de financement par lequel une personne physique ou morale substitue partiellement ou totalement à une réduction à la source de ses propres émissions en achetant auprès d'un tiers une quantité équivalente de crédits carbone. Le principe sous-jacent à la compensation carbone est qu'une quantité donnée de gaz à effet de serre émise dans un endroit peut être «compensée» par la réduction ou la séquestration d'une quantité équivalente de gaz à effet de serre en un autre lieu. Ce principe de « neutralité géographique » est au cœur des mécanismes mis en place par le Protocole de Kyoto. »

« Dans le cadre particulier du volontariat, la compensation volontaire vise plus spécifiquement le recours à ce processus par des acteurs qui ne sont pas soumis à une contrainte réglementaire pesant sur leurs émissions de gaz à effet de serre (comme par exemple dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission), ou qui souhaitent aller au-delà de leurs obligations. » (Source : ADEME)

Il est important de rappeler que la compensation doit être précédée d'efforts de réduction. Compenser sans réduire ses émissions, ce n'est que s'acheter une bonne conscience...

Pour souligner l'importance de ce postulat, nous parlerons aussi de « contribution carbone » dans la suite de ce document.

3. Comment compenser les émissions de mon événement ?

Pour vous simplifier le travail, EMA vous propose un service complet :

- Vous choisissez le périmètre de contribution carbone parmi 3 niveaux
- Ensemble, nous définissons les données prises en compte
- EMA calcule les émissions de GES correspondantes ainsi que le montant de la contribution carbone, montant que vous versez à EMA
- En fin d'année, vous votez parmi plusieurs projets pour définir lequel bénéficiera de l'ensemble des contributions collectées par EMA.

3.1. Le choix du périmètre

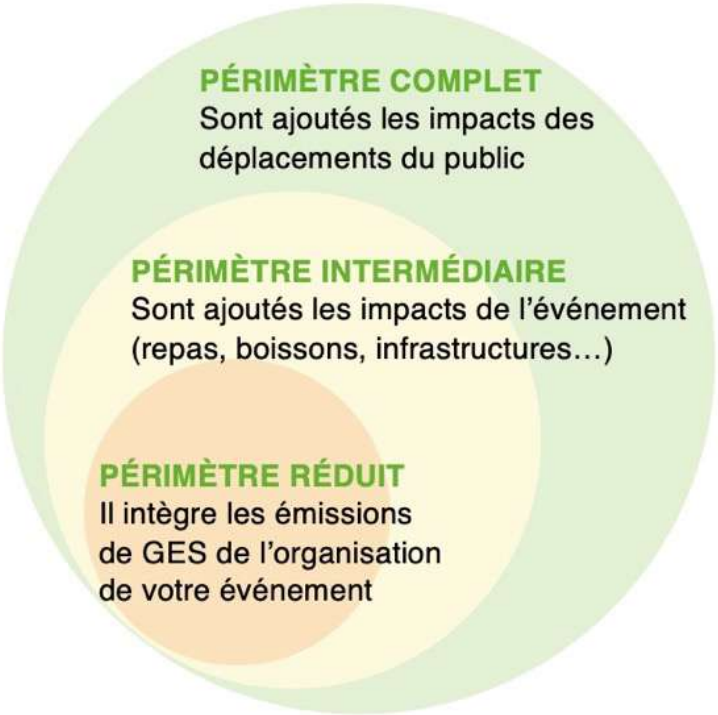

Le **périmètre réduit** ne prend en compte que les émissions liées à l'organisation de l'événement :

- déplacements pour les réunions ;
- communication ;
- matériel éventuel.

Ces émissions sont généralement modérées et conduisent à des contributions modérées.

Le **périmètre intermédiaire** se veut plus ambitieux, on prend également en compte les émissions liées à l'événement lui-même :

- repas et boissons servis ;
- infrastructures de l'événement ;
- déchets produits ;
- transport du matériel ;
- déplacement des artistes ;
- consommations énergétiques…

Ces émissions peuvent, suivant la taille de l'événement, devenir conséquentes. Les ordres de grandeur de la contribution carbone atteignent couramment quelques centaines d'euros.

Le **périmètre complet** prend en compte l'ensemble des émissions de GES générées par votre événement, en particulier les émissions liées aux déplacements du public qui représentent généralement l'impact le plus important.

Les contributions carbone correspondantes peuvent alors atteindre des montants qui se chiffrent en milliers d'euros pour les grands événements fréquentés par des dizaines de milliers de visiteurs.

3.2. Sélection des données retenues

Si besoin, un échange avec EMA vous permet de définir le périmètre de contribution carbone qui vous convient.

Sur la base d'hypothèses de travail partagées avec vous, EMA calcule les émissions de GES correspondant à votre événement. Le cas échant, ce calcul peut être fait après ce dernier si le contexte l'impose.

Ces calculs sont réalisés avec l'outil Bilan Carbone® mais ne constituent pas à proprement parler un « vrai » Bilan Carbone. En effet, une prise en compte exhaustive et détaillée des données nécessiterait un travail incompatible avec les exigences de simplicité de la présente offre de compensation carbone.

Tonne eqCO2
L'équivalent CO_2 est, pour un gaz à effet de serre, la quantité de CO_2 qui provoquerait le même effet sur le climat

3.3. Les tarifs de la contribution carbone – 2023

Une fois les émissions définies, le montant de la contribution carbone est calculé sur une base de 80€ par tonne équivalent CO2 émise.

Ce montant correspond :

- Au cours actuel moyen de la tonne de carbone en Europe, qui avoisine les 80€.
- Au coût moyen de la tonne pour des projets de compensation en France garantis par le label Bas Carbone.

Pour simplifier les calculs, les émissions sont toujours arrondies à la demi tonne supérieure. Ainsi, un événement qui émettrait 400 kg eqCO2 sur le périmètre réduit compenserait ces émissions à hauteur de 40€.

3.4. Choix du projet de compensation carbone

Afin de rendre conséquent le montant versé pour le projet de compensation retenu, EMA se propose de cumuler l'ensemble des contributions versées au long de l'année.

Pour définir le projet de compensation, EMA privilégiera les projets situés en France et bénéficiant du label Bas Carbone qui garantit l'intégrité de la démarche. Une fois le montant reversé, l'ensemble des contributeurs seront informés et recevront les justificatifs relatifs au projet de compensation carbone.

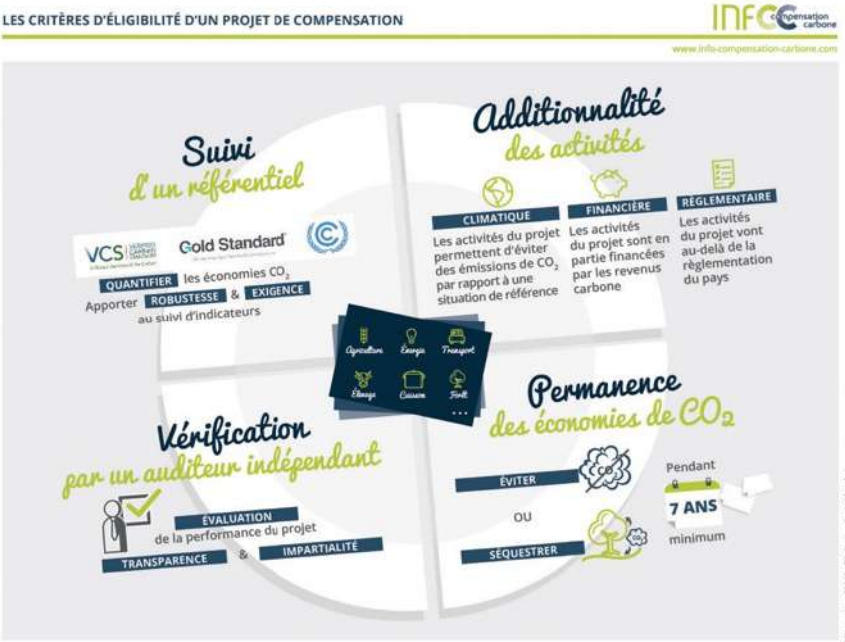

Figure 1 : document INFCC

Pour toute question complémentaire, contactez Pierre Muller :
p.muller@ecomanifestations-alsace.fr

éco manifestationsalsace